

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 11: Champs de reflexion

Artikel: Regard sur le paysage romand
Autor: Woeffray, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regard sur le paysage romand

En Romandie comme ailleurs, le paysage est à la mode. Les autorités publiques partent à la conquête d'un nouveau champ d'action aménageante, qui présente l'avantage considérable d'être vierge - sans le lourd passé de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire - et donc jusqu'à présent plutôt consensuel. Jusqu'au jour où les applications pratiques mettront en évidence les réelles divergences sous-jacentes.

Lorsque la revue *TRACÉS* m'a offert de publier un article sur le « paysage romand », j'ai évidemment accepté avec enthousiasme. Les difficultés sont venues ensuite, dès le départ de la réflexion.

En premier lieu: existe-t-il vraiment un «paysage romand»? Le découpage linguistique de la Suisse coïncide-t-il avec la délimitation d'une unité paysagère? Bien évidemment, non - l'herbe n'est probablement pas très différente selon qu'on y parle français ou schwyzerdütsch.

Territoire ou regard?

Ne faudrait-il pas plutôt parler d'un «regard romand» sur le paysage? On déplace alors la question, en admettant que le paysage est un produit et que le regard qui le construit est très fortement façonné par une «culture» locale - en l'occurrence «romande». De fait, un déplacement de ce type s'impose. En rappelant, pour commencer, que bon nombre de sociétés n'en connaissant ni le mot, ni le concept, ont longtemps ignoré la notion de «paysage» et qu'en Occident, le terme n'est apparu que relativement récemment, vers le XV^e siècle¹. Nous sommes alors passé du «pays» au «paysage»: le pays étant une notion territoriale de base, socialement très investie (par exemple par les agriculteurs), mais esthétiquement neutre, avant son «artialisation» en paysage *in situ* ou *in visu*² - «artialisation» étant le terme forgé par Montaigne et repris par Alain Roger pour désigner ce «pro-

cessus artistique qui transforme et embellit la nature, soit directement soit indirectement au moyen de modèles»³.

Sous cet éclairage, l'idée d'un «regard romand», d'une manière cohérente et régulière d'observer, de décrire et de construire un paysage paraît plus acceptable que celle d'un «paysage romand», d'un territoire aux caractéristiques unitaires. On admettra, sans en faire un critère d'exclusion, que nos cultures nationales ne sont pas similaires et qu'elles colorent nos comportements en fonction de notre position d'un côté ou de l'autre de la frontière linguistique.

Héritage ou projet?

Repartons de là: existe-t-il un «regard romand» constructeur de paysages? Le fait «d'être romand» ne signifie évidemment pas que nous soyons de culture française, pas plus qu'être suisse alémanique n'implique d'être de culture germanique. Il existe une culture romande qui se différencie de ses voisines, certes faiblement, mais de manière suffisante à travers sa production artistique.

Encore faut-il s'entendre sur les termes. La peinture, la littérature des XIX^e et XX^e siècles ont certes «exprimé», «réflété» la culture de ce pays, mais ils l'ont produite et façonnée. Ils ont participé à la construction des identités régionales et nationale, à l'instar de ce qui s'est passé dans les pays européens à la même période.

Ce fait d'histoire mérite qu'on s'y arrête. Notre mythologie identitaire et unificatrice s'est construite autour des Alpes et de ses paysages ruraux et montagnards caractéristiques⁴. Cette élaboration est moins notre fait que celui des étrangers qui nous ont «révélé» notre paysage, à l'instar des touristes Anglais. Le succès de cette opération identitaire est tel qu'il a fait oublier son arbitraire: l'image d'une Suisse définie par ses paysages, et par des paysages de montagnes, est devenue tellement nôtre et tellement forte qu'elle occulte et conduit à dénier, voire à mépriser, ce que nous sommes réellement, à savoir, de plus en plus, un pays urbain.

¹ ANNE CAUQUELIN, «L'invention du paysage», *Plon*, 1989

² ALAIN ROGER, *in* «Mouvance, cinquante mots pour le paysage», éditions de la Vilette, 1999

³ *Ibidem*

⁴ Voir à ce propos ANNE-MARIE THIESSE, «La création des identités nationales», *Seuil*, 1999

Fig. 1 : D'un côté, des surfaces toujours plus importantes réservées aux animaux, de l'autre, un impact majeur sur le paysage (Photo FK)

Unité ou diversité?

Poursuivons: s'il existe un regard romand sur le paysage, ce regard est-il unique ou multiple? Poser la question, c'est d'une certaine manière y répondre. S'il faut une opération « d'artialisation » pour passer du pays au paysage, il n'y a aucune raison d'admettre à priori que la même opération soit effectuée unanimement par tous les membres d'une société.

De fait, tous les Suisses romands sont loin d'être sensibles de la même manière au paysage. La relation qu'entretient un agriculteur avec le territoire rural ou urbain n'est pas la même que celle d'un ouvrier ou d'un employé de banque. Il ne s'agit évidemment pas de porter ici un jugement de valeur sur la lecture que fait l'un ou l'autre. Mais de reconnaître la réalité de faits têtus. Ce qui est beau pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre. Ainsi, la dimension économique de terres agricoles confère, aux yeux de ceux qui les exploitent, une valeur très différente de celles que lui reconnaissent ceux qui se contentent de consommer le paysage⁵.

Bon nombre de divergences relatives à la compréhension, à l'appréhension et à la gestion de la zone agricole sont imputables à cette différence de lecture du paysage par les acteurs sociaux. Ainsi, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire apparaît comme un «mauvais» compromis entre un regard urbain de consommateurs du paysage et un regard rural des producteurs de ce paysage, dans la mesure où ces derniers n'y trouvent pas la satisfaction de leurs attentes - ils souhaitent rester des agents économiques responsables de la gestion du territoire, on leur offre d'être des jardiniers fonctionnaires du paysage. Contrairement à ce qui leur avait été promis, les agriculteurs ne disposent pas, dans la législation révisée, des conditions-cadres nécessaires à leur survie économique. Satisfaction du regard urbain, insatisfaction du regard rural: cette législation inégalitaire est le miroir qu'une société se tend à elle-même, avec ses tensions, ses différentes lectures de la réalité et ses transferts d'ambitions dont la mise en œuvre est le fait d'acteurs aux intérêts divergents.

Protection ou projet?

Cette fracture se trouve amplifiée par la formidable expansion de l'idée et des démarches de protection au cours du XX^e siècle. Longtemps, la «mise sous cloche» du paysage fut réservée à des paysages exceptionnels, emblématiques, objets de consensus politiques et sociaux suffisants pour justifier leur conservation et leur fossilisation. Depuis quelques

décennies, on assiste à une tentative têtue d'étendre cette logique à tous les paysages ; or cette tendance met le doigt sur une inégalité douloureuse: elle officialise une prise de pouvoir sur le territoire par les consommateurs du paysage au détriment de ceux qui le produisent.

Comment dépasser cette imposition du regard urbain sur le monde rural? Le seul moyen est d'abandonner la logique de la protection - à l'évidence inadéquate pour l'immense majorité des paysages ordinaires - pour s'engager dans la logique du projet aux côtés des populations concernées⁶. Lorsque le paysage n'est pas un «chef-d'œuvre en péril», il faut l'aborder comme un enjeu en permanente évolution, à produire et à reproduire constamment en tant que lien profondément politique unissant populations et territoires.

Donc oui, il existe bel et bien des regards romands sur le paysage et ils sont aujourd'hui générateurs de conflits et sources de tensions pour les acteurs de l'espace rural. Il importe que les responsables politiques et techniques comprennent l'évolution actuelle - la déconstruction d'une société, le gommage de ses spécificités - et, s'ils le veulent, s'emploient à reconstruire un paysage consensuel entre urbains et ruraux.

Bernard Woeffray,
Service de l'aménagement du territoire, Tivoli 22
CH - 2003 Neuchâtel



⁵ Voir à ce propos YVAN DROZ et VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, «On achève bien les paysans», Georg 2001

⁶ J-P DEWARRAT, R. QUINCEROT, M. WEIL, B. WOEFFRAY, «Paysages ordinaires - de la protection au projet», *Mardaga* 2003